

Procès-verbal administratif.

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le vingt et unième jour du mois de décembre devant Nous DEWAERSEGGER Théophile, Agent Territorial Principal, nous trouvant à Ruhengeri, comparait le sous-chef RUGARUKA.

Q.- Que s'est-il passé avec votre caisse d'impôts?

R.- J'étais chez moi c'était un lundi le 9 novembre 1959, je voulais quitter la colline parce que je pensais qu'on allait plus brûler. Mais le lundi on a incendié la maison du nommé BUSOKOZA qui habite ma s/chefferie. Le bruit circulait qu'il aurait été tué. Je suis allé voir pour l'aider, mais à peine parti, les incendiaires sont arrivés chez moi, ma femme et mes enfants étaient présents. Je suis retourné, j'ai rencontré ma femme et mes enfants et nous sommes venus ici sans retourner chez moi. Arrivé ici les caisses contenant les acquits et les registres sont arrivés ici après deux jours par la camionnette C.A.C. qui venait de Muramba. Il y avait trois caisses qui étaient fermées à clé, mais à leur arrivée deux étaient ouvertes et une celle qui contenait de l'argent et les acquits était fermée. C'était mon karani le nommé <sup>en aller</sup> MARIRO le s/chef actuel qui avait la clé. Monsieur Speltinckx ~~puis il avait cherché la clé~~, il est revenu avec la clé. J'ai ouvert la caisse en présence de Monsieur Speltinckx tout y était sauf l'argent.

Q.- Combien de clés existaient de cette malle?

R.- Deux qui étaient toutes les deux en mains du karani!

Q.- La malle était intacte?

R.- Oui.

Q.- Donc il n'y a que le karani qui a pu prendre l'argent?

R.- Oui.

Q.- Avez-vous autre chose à ajouter?

R.- Non.

Le comparant (sé)

Comparait ensuite le 23-12-1959 MARIRO s/chef à Bugaragara nous trouvant à Bugaragara.

Q.- Vous étiez le secrétaire du s/chef Rugaruka ?

R.- Oui.

Q.- Le s/chef dispose d'une malle du gouvernement?

R.- Oui.

Q.- Avec un cadenas?

R.- Oui.

Q.- Le cadenas avait combien de clés?

R.- Deux.

Q.- C'est vous qui aviez les deux clés?

R.- Oui mais les caisses restaient chez le s/chef.

Q.- Le s/chef ne pouvait pas entrer dans la malle?

R.- Non

Q.- Donc au moment des événements la malle se trouvait chez le s/chef?

R.- Oui.

Q.- Que s'est-il passé alors avec cette malle?

R.- C'était un vendredi au matin que le s/chef m'a demandé d'ouvrir la malle, ce que j'ai fait. Il disait que la malle était trop lourde pour s'échapper avec, il a pris seulement la petite caisse numéraire, il est parti avec.

Q.- Où était-il parti?

R.- je ne sais pas où ni comment.

Q.- Mais les deux clés sont restés chez vous?

R.- Oui.

Q.- Savez-vous combien d'argent il y avait dans la malle?

R.- Oui, 21.162 francs et 200 Frs produits de vente de cartes d'assistance médicale.

Q.- Les acquits se trouvaient ensemble avec l'argent?

R.- Non, ils se trouvaient dans la caisse contenant les registres.

Q.- La caisse numéraire est rentrée en votre possession par après?

R.- Non.

~~Q.- Vous avez toujours les deux~~





- Q.- Vous avez toujours les deux clés?  
 R.- Oui.  
 Q.- Après que le s/chef <sup>avait</sup> est enlevé la malle numéraire avez vous refermé la grande malle?  
 R.- Oui.  
 Q.- Cette grande malle n'a pas été volée  
 R.- On l'avait volé, mais on l'a rendue par après, le cadenas avait été fracturé, alors j'ai mis un autre cadenas et j'ai fait transporter la malle à Muramba.  
 Q.- Qui était présent quand le sous-chef a retiré la malle numéraire de la grande malle?  
 R.- Personne sauf sa femme et moi!  
 Q.- Après vous êtes parti?  
 R.- Oui et je n'y suis plus retourné.  
 Q.- Le s/chef ne vous a pas demandé d'ouvrir la malle numéraire pour qu'il puisse enlever l'argent et le mettre dans un sac par exemple, étant donné que cette malle est assez lourde et grande?  
 R.- Non.  
 Q.- Est-ce qu'on a brûler la maison du s/chef le même jour?  
 R.- Non seulement trois jours après.  
 Q.- Et pendant ces trois jours vous n'êtes plus retourné chez le s/chef?  
 R.- Non j'habite à 2Kms de chez lui et j'avais peur de sortir.  
 Q.- Quel jour est ce que le s/chef est parti?  
 R.- le 9 novembre, un lundi.  
 Q.- Etait-il parti au moment que les incendiaires sont arrivés?  
 R.- Je ne sais pas.

Le Comparant (sé)

Comparait ensuite RUEIKANA fils de Senkerere(+) et de Nyirazigana(+) muhutu des abagesera, résident à Rugimbo, s/chefferie Bugaragara.

- Q.- Vous êtes voisin du s/chef Rugaruka ?  
 R.- Oui.  
 Q.- le jour qu'on a incendié la maison de s/chef vous étiez chez vous?  
 R.- Onion était entain de construire une maison chez un voisin!  
 Q.- Avez vous vu partir le s/chef?  
 R.- Non je n'y était pas  
 Q.- Donc vous savez quand le s/chef est parti?  
 R.- Lundi 9 novembre mais je n'y était pas là, je ne l'ai pas vu.  
 Q.- Quel jour a-t-on incendié la maison  
 R.- Le lundi.  
 Q.- Cela vous avez vu?  
 R.- Oui  
 Q.- Est ce que vous avez vu qu'on a pillé la maison?  
 R.- Non.  
 Q.- Est ce que le s/chef n'a pas quitté la maison entre le vendredi et le dimanche précédents le lundi 9 novembre?  
 R.- Non il est rentré chez lui  
 Q.- Quand l'avez vous vu pour la dernière fois?  
 R.- Le dimanche  
 Q.- Est ce que le karani MARIRO, le s/chef actuel est arrivé chez Rugaruka le samedi et le dimanche?  
 R.- J'ai vu MARIRO le vendredi après je ne l'ai plus vu, même pa le lundi.

Le Comparant ( illettré)

Comparait ensuite BASHIHIKI fils de Serukangaga(+) et de Bampoliki(+) résidant à Rugimbo muhutu des abagesera.

- Q.- Vous êtes voisin du s/chef Rugaruka  
 R.- Oui  
 Q.- Le lundi qu'on a incendié la maison du s/chef étiez-vous chez vous?  
 R.- J'étais allé construire une maison chez Balinda.  
 Q.- Vous l'avez vu l'incendié?  
 R.- Non.  
 Q.- Avez vous vu partir le s/chef?  
 R.- Non

- Q.- Quand est ce que Mariro a été chez le s/chef pour la dernière fois?  
R.- Je ne sais pas.

Le Comparant (illettré)

Comparait ensuite NGIRANEZA fils de Bseka(+) et de Nyirankunzurwanda (+) muhutu des abagesera, résident à Rugimbo.

- Q.- Etes vous voisin de Rugaruka?  
R.- Oui.  
Q.- Avez vous vu incendier la maison du s/chef?  
R.- Non j'étais chez Balinda pour construire sa maison.  
Q.- Avez vous vu partir le s/chef?  
R.- Non.

Le comparant (illettré).

Comparait ensuite RUGIMBABAHIZI fils de Murara(e.v.) et de Nyirandabaruta(+) résident à Rugimbo muhutu des abazigaba.

- Q.- Etes vous voisin de Rugaruka?  
R.- Oui.  
Q.- Avez vous vu incendier la maison du s/chef?  
R.- Non j'étais allé construire chez Balinda.  
Q.- Vous avez vu partir le s/chef?  
R.- Non.

Le comparant (illettré)

Comparait ensuite Balinda fils de Saruhera(+) et de Nyiraganandi(ev) muhutu des abagesera, résident à Rugimbo.

- Q.- Le jour que l'on a incendié la maison du s/chef vous construisiez votre maison?  
R.- Oui.  
Q.- Qui était venu vous aider?  
R.- Rukikana-Bashimiki-Ngiraneza-Rugimbabahizi-Bapfakubaho-Nzirarushya Nyamurwana-Rurakabije-Gaspard Nyamugali-Rutemajuru.  
Q.- Avez vous partir le s/chef?  
R.- Non.  
Q.- Avez vous vu des incendiaires?  
R.- Non.

Le comparant (illettré).

Recomparait le s/chef MARIRO.

- Q.- Ne savez vous pas avec qui le s/chef Rugaruka était parti?  
R.- Il serait parti avec son fils Gsangwa qui serait toutefois parti pendant la nuit, puis avec SANGANDE qui réside à Mugunga.  
Q.- Dans quelle direction est-il allé?  
R.- Direction de Ruhengeri.  
Q.- Par la grand-route?  
R.- Oui.  
Q.- De qui tenez vous ces renseignements?  
R.- J'ai interrogé Sangande moi même et il me l'a confirmé, on m'avait dit que Sangande avait passé la nuit chez Rugaruka.  
Q.- Pourtant il n'y a personne qui veut avouer qu'il a vu partir Rugaruka.  
R.- Ils ont peur sans doute. Mais je sais en tout cas que la caisse avec les impôts n'a pas été retrouvée et qu'elle ne se trouve pas ici. J'ai une liste de tous les objets du s/chefs qui ont été volés avec l'endroit où ils se trouvent.

Le comparant (sé)



Nous interrogeons ensuite une vingtaine de personnes habitant la colline Rugimbo et tous déclarent qu'ils n'ont pas vu partir le s/chef Rugaruka.

Recomparait ensuite le 24.12.1959 le s/chef RUGARUKA.

- Q.- Votre karani MARIRO déclare que vous avez enlevé l'argent de la malle le vendredi matin avant l'incendie.
- R.- Il ment, quand j'étais au courant que les maisons des batutsi étaient toutes incendiées, j'ai dit à Mriro qu'il valait mieux que lui prendrait l'argent de l'impôt. Mais il m'a dit que les biens de l'Etat ne seraient pas incendiés ou volés et il a laissé la caisse là.
- Q.- Vous l'avez laissé en possession des clés?
- R.- Oui.
- Q.- Est-il revenu avant l'incendie?
- R.- Non.
- Q.- Mriro déclare que c'est le vendredi qu'il est arrivé la dernière fois chez vous.
- R.- Non il est venu le samedi aussi.
- Q.- Avec qui êtes vous parti ?
- R.- Avec ma femme, ma belle-fille mes enfants et un nommé Nkaranka de Bugaramara.
- Q.- Pourquoi n'aviez vous pas pris l'argent avec ?
- R.- J'ai dit que je ne suis plus arrivé chez moi.
- Q.- Pourquoi est ce que votre femme ou Nkaranka n'ont pas pris l'argent ?
- R.- C'est tout de même la première chose qu'on prend avec soi c'est l'argent.
- R.- Ils n'ont pas pensé à cela!
- Q.- Pourquoi n'aviez vous pas apporté l'argent chez le comptable?
- R.- Je ne savais pas qu'on allait incendier et piller ma maison.
- Q.- Est ce que le cadenas qui se trouvait sur la malle qui est arrivée ici était le même cadenas qu'avant?
- R.- Oui.

Introduisons MARIRO.

- Q.- Est ce que le s/chef Rugaruka a enlevé l'argent de la malle ou la malle numéraire de la malle avant l'incendie?
- R.- Oui.
- Q.- Quel jour était ce ?
- R.- c'était vendredi, le samedi est allé rencontrer le Mwami qui se trouvait à Buberuka.
- Q. à Rugaruka : quid?
- R.- Je n'ai pas touché à cette malle, les clés sont restées avec Mriro et je n'ai pas pris la malle
- R. de Mriro: il a dit qu'il voulait la malle numéraire, parce que l'autre malle était trop lourde pour emporter éventuellement
- Q. à MARIRO: Suivant Rugaruka le cadenas qui se trouvait sur la malle quand elle est arrivée ici, est le cadenas qui fermait toujours cette malle.
- R. Je l'ai changé parce qu'il était fracturé.
- Q. à Rugaruka: Pourquoi est ce que Mriro déclare que vous avez enlevé la malle numéraire de la grande malle?
- R.- Je ne sais pas.

Les comparants (sés)

Comparait ensuite GASANGWA fils du s/chef Rugaruka et de Kamanzi (+).

- Q.- Avez vous quitté la colline ensemble avec votre père.
- R.- Non.
- Q.- Quand êtes vous parti alors?
- R.- On avait brûlé ma maison le vendredi 6 novembre, j'ai renvoyé ma femme chez son père et je me suis rendu à Muramba le dimanche.
- Q.- Vous n'êtes pas arrivé chez votre père?
- R.- Je ne suis pas arrivé chez Rugaruka, arrivé à Muramba je pensai y trouver le Chef, mais comme il n'y était pas je me suis rendu à Ruhengeri.

Le Comparant (sé).

Agent Territorial Principal  
DEWAERNEGGER. Th.

Après examen des documents comptables au service comptabilité du Territoire le nommé Rugaruka devait avoir en justification au moment des événements :

3 I.C. 1958 : 76 I.C. 1959  
8 I.S. " : 16 I.S. "  
11 I.B. " : 50 I.B. "

Les acquits suivants ont été retrouvés :

2 I.C. 1958 : 31 I.C. 1959  
8 I.S. " : 14 I.S. 1959  
10 I.B. " : 29 I.B. 1959

Donc manquant

de	1 I.C. 1958	soit = 571,50	45 I.C. 1959	<del>soit</del> 17.832,50
	- I.S. 1958	soit = -	2 I.S. 1959	<del>soit</del> 448,-
	1 I.B. 1958	soit = 100,-	21 I.B. 1959	<del>soit</del> 2.310,-
			Montant	21.062,-

Il y a lieu d'ajouter à ce montant le montant de 300 Frs pour 3 cartes d'assistance médicale

L'Agent Territorial Principal  
DEWAERNEGGER. Th.